



BFL CANADA SERVICES DE RISQUES ET ASSURANCES INC.
333, rue Preston, bureau 810
Ottawa, Ontario K1S 5N4

CERTIFICAT D'ASSURANCE N° 2

LE PRÉSENT DOCUMENT
ATTESTE À :

À qui ce droit

Que les polices ou avis de garantie suivants sont en vigueur à ce jour et ont été émis pour couvrir comme suit :

ASSURÉ DÉSIGNÉ :

La Ligue Navale du Canada

ADRESSE :

815 boul. St. Laurent, Salle 221
Ottawa, ON K1K 3A7

Description des opérations et/ou activités et/ou emplacements et/ou véhicules auxquels ce certificat s'applique :

Operations de l'Assuré designé

GENRE	ASSUREUR	POLICE No	PÉRIODE D'ASSURANCE	MONTANTS DES GARANTIES
Responsabilité Civile des Entreprises	Markel Canada	CASA96441-01	1er septembre 2026 à 1er septembre 2027	• 5 000 000 \$ pour les dommages corporels et matériels – par sinistre • Limite globale de 5 000 000 \$ • 5 000 000 \$ pour les dommages corporels • 50 000 \$ pour les frais médicaux • 5 000 000 \$ pour la responsabilité civile des locataires • 5 000 000 \$ pour les véhicules n'appartenant pas à l'assuré • Responsabilité Croix • Clause Inclus • Responsabilité de l'employeur • Contingent • Responsabilité contractuelle Inclus

Information Additionnelle : Ce certificat est délivré à titre d'information seulement et est assujéti à toutes les limites, les exclusions et les conditions de la (ou des) police(s) d'assurance mentionnée(s) ci-dessus, telle(s) qu'elle(s) existe(nt) actuellement ou qui pourront être modifiées ultérieurement par avenant.

Si l'une des susmentionnées polices d'assurance devait être annulée avant la date d'expiration indiquée, un avis de résiliation sera livré conformément aux dispositions de la police d'assurance.

Les limites indiquées ci-haut peuvent avoir été réduites par les réclamations ou les dépenses payées.

**BFL CANADA risques et
assurances inc.**

Signé à Ottawa, ce 28 août 2026

Per:

Sarah McWhinnie, Représentant
autorisé